

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-37

Séance du 12 mai 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 mai 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

**Présents** : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin.

**Représentés** : Sophie Thomas par Elisabeth Martin ; Michel Pécol par Fatima Chomat

**Secrétaire** : Gilles Apeloig

**2025-37 : Approbation du principe d'entrée de la commune de Gresse-en-Vercors dans le dispositif « Territoire Educatif Rural du Trièves » et autorisation donnée au Maire de signer tout document en rapport avec ce dispositif.**

Monsieur le Maire présente le dispositif Territoires éducatifs ruraux (TER) qui s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux « territoires éloignés », confrontées à des problématiques spécifiques (distance, relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics).

Il précise que, suite à la délibération prise le 22 décembre 2023 par la Communauté de Communes du Trièves autorisant son Président, monsieur Jérôme Fauconnier, à signer une convention relative à l'établissement du « Territoire Educatif Rural du Trièves », chaque municipalité de le CCT devait en complément délibérer pour choisir ou non d'adopter une délibération attestant de son propre engagement dans le dispositif intercommunal.

Il donne lecture de la délibération prise par la CDCT :

« Le Directeur Académique M Gros et son adjoint étaient le 20 novembre 2023 au siège de la CCT. L'assistance comprenait de nombreux maires et toutes les écoles publiques étaient représentées. Ils ont exposé les contours d'un dispositif appelé « Territoires Educatifs Ruraux » qui vise à être plus ambitieux pour les enfants du territoire. Recherchant un dialogue plus fluide avec l'Education nationale et entre tous les acteurs de l'enfance et la jeunesse, ce TER amènerait aussi des financements sur trois ans pour des projets touchant toutes les écoles.

La convention proposée fixera les orientations stratégiques et le plan d'action du TER Trièves ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Celle-ci sera établie pour une durée de trois ans et pourra être reconduite par un avenant. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'entrée de la Commune dans le dispositif « Territoire Rural du Trièves » et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec la convention intercommunale.

VOTES 10

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 12 mai 2025

Monsieur Rémi Goube, maire.

